

Département de la Drôme

Plan standard à compléter ou à modifier en fonction de l'aniyse du risque

Commune de :

.....

Plan Communal de Sauvegarde -P.C. S.-

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
Commune de		FICHE
	SOMMAIRE	SOMMAIR
MODALITES DI HAPITRE 1 : ORG SCHEMA D' ALI fiche 1.01	IQUE - FICHE ACTIONS DU RESPONSABLE E DECLENCHEMENT DU PLAN GANISATION COMMUNALE DE CRISE ERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX MMANDEMENT COMMUNAL	fiche 0.01 fiche 0.02 fiche 0.03 fiche 0.04 fiche 1.02 fiche 1.03 fiche 1.03s fiche 1.03c fiche 1.03c fiche 1.03c fiche 1.03f fiche 1.03f fiche 1.03g
HADITOE 2 - DDI	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	none 1.03m
	NCIPALES ACTIONS A MENER	
ALERTE DE LA	POPULATION	fiche 2.01
INFORMATION	N DE LA POPULATION	fiche 2.02
STRATEGIE D'	INTERVENTION COMMUNALE	
fiche 2.03		
EVACUATION,	ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE LA POPULATION	
fiche 2.04		
HAPITRE 3 : MO	YENS ET RESSOURCES RECENSES	
MOYENS MATE	RIELS	fiche 3.01
	EIL ET D'HEBERGEMENT, TRANSPORT et ALIMENTATION	fiche 3.02
PERSONNES R	ESSOURCES :	fiche 3.03
	 ♦ Associations de secourisme ♦ Associations diverses ♦ Entreprises, artisans et agriculteurs ♦ Autres personnes 	fiche 3.03a fiche 3.03b fiche 3.03c fiche 3.03d

Commune de

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SOMMAIRE (SUITE)

FICHE SOMMAIRE

CHAPITRE 4 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE

PRESENTATION DE LA COMMUNE	
A. Contexte général ⟨⇒ Caractéristiques de la commune ⟨⇒ Identification des risques	fiche 4.01a fiche 4.01b
B. Cartographie ♣ Localisation des zones de risques ♣ Localisation des routes, voies et chemins communaux, ♣ Localisation poste de commandement, point(s) de rassemblement, centre (s) d'accueil et d'hébergement	fiche 4.01c fiche 4.01d fiche 4.01e
INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION	fiche 4.02
A. Population permanente ➡ Nombre d'habitants (recensement 2014) ➡ Répartition de la population sur le territoire de la commune ➡ Populations identifiées « à risques » ➡ Lieux d'accueil d'enfants	fiche 4.02a
B. Population saisonnière et activités ponctuelles \$\times\$ Résidents secondaires \$\times\$ Activités touristiques \$\times\$ Manifestations et événements divers	fiche 4.02b
INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PARTICULIERS	fiche 4.03
A. Etablissements Recevant du Public \$\times \text{Liste (modalités de transmission de l'alerte, type de public)}\$	fiche 4.03a
B. Entreprises industrielles, artisans et exploitations agricoles	fiche 4.03b
ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE	fiche 4.04

CHAPITRE 5 : ANNUAIRE DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE

fiche 5.01

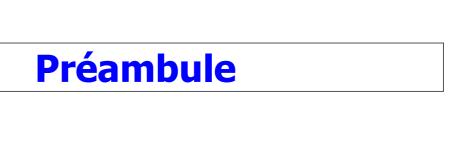
ANNEXES:

Arrêté municipal de réquisition

Questionnaire « lieux publics et ERP »

Fiche « accueil de la population » au sein d'une structure d'accueil et d'hébergement Questionnaire « artisans-agriculteurs-entreprises industrielles »

(ces documents sont à compléter le jour de l'événement)



Commune de	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTÉ MUNICIPAL	FICHE 0.01 Page 1/1
- Le code de la Séc	Vu : curité Intérieure, notamment ses articles L731-3 et	R 731-1 et suivants ;

- La loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;
- La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant : - que la commune est exposée à de nombreux risques tels que
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRÊTE:

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la commune de est approuvé.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet de la Drôme,
- à Madame ou Monsieur les Sous-préfets des arrondissements de Nyons et de Die,
- à Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Drôme,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Drôme.
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

Le Maire,

- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

ental des l'entiones.	
Fait à	, le

Commune de	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	F ICHE 0.02
	CADRE JURIDIQUE	Page 1/1

- Code Général des Collectivités Territoriales art. L 2212 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure».
- Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 art. 13 : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en oeuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.
- Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 art. 16 : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales».
- Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques art. 40 : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».
- Décret n° 88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence départementaux.
- Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif au droit à l'information du citoyen.
- Plan départemental ORSEC.

- Tous plans de secours et plans d'alerte départementaux concernant la commune.

Commune de		FICHE:
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	0.03

MISE À JOUR	
 FICHE ACTIONS DU RESPONSABLE	Page 1/1

- ♦ Assurer la mise à jour du P.C.S. en complétant le tableau ci-après
- $\$ Informer de toutes modifications les destinataires de ce plan :
 - Préfet
 - Sous-Préfet d'arrondissement
 - Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - Gendarmerie ou Police
 - Direction Départementale des Territoires

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
Commune de		
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Б ІСНЕ 0.04
		Page 1/1

MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus à tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit constituer le poste de commandement communal (PCC). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir Fiche : 1. 01).

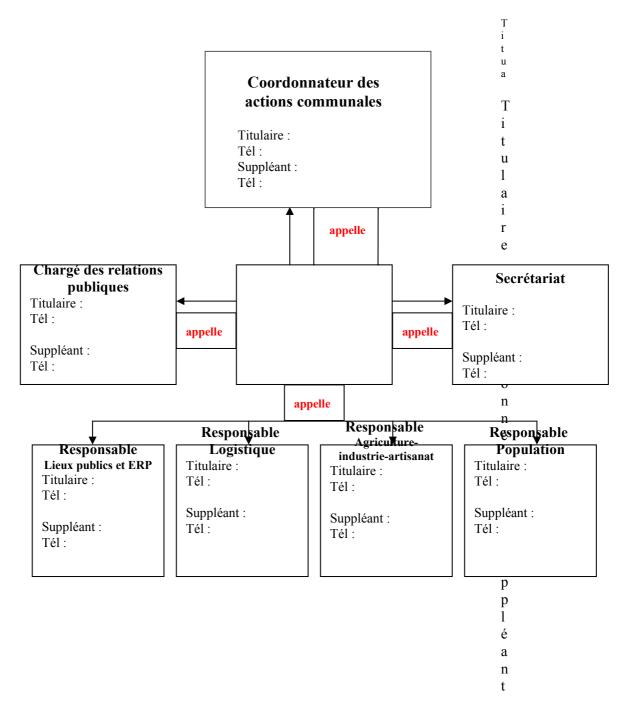
1^{ÈRE} PARTIE:

ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Commune de SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 1. 01 Page 1/1

Maire

Nom: Tél: Adjoint: Tél:



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	F ICHE 1. 02
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)	P AGE 1/1
	POSTE DE COMMANDEMENT

Localisation du PCC:

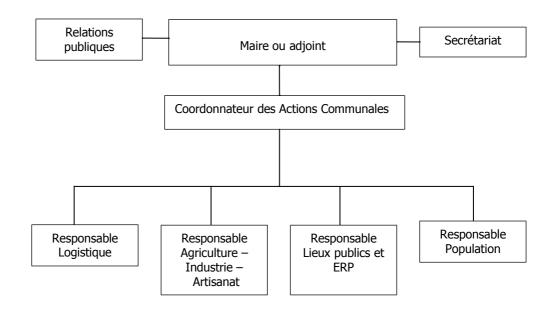
Adresse :

Endroit précis :

N° téléphone :

N° télécopie :

Composition du PCC:



L'annuaire (fiche 5.01) répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 1. 03
------------	------------------------------	----------------

FICHE ACTIONS

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	F _{ICHE} 1. 03а
Commune de	FICHE ACTIONS	Page 1/1
	« MAIRE »	

*	Maire	1
	Adioint	•

Le Maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental. Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

En cas d'alerte (accident technologique ou événement naturel) transmise par un tiers, un service ou la Préfecture, le Maire doit relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le Maire ou son Adjoint doit en liaison avec le responsable local de la Gendarmerie ou de la Police, et avec l'officier des Sapeurs-Pompiers :

- **1** Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise
- **2** Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- **3** Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale
- **4** Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- **5** Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement
- **6** Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle en annexe)
- **7 -** Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
 - **8** Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	F ₁ CHE 1. 03b
Commune de	FICHE ACTIONS	Page 1/1
	« Coordonnateur des actions communales »	

*	Titulaire	:	•	 • • • •	 	 •••	 ••	٠.	 	 	 ٠.	••	• •	
.	Suppléan	t :												

Le Coordonnateur des Actions Communales, sous l'autorité du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Il met en œuvre les décisions prises par le Maire et s'assure de leur exécution.

*	Titulaire:
*	Suppléant :

♦ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- organise l'installation du PCC avec le Maire
- ouvre une main courante des événements, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux) sous la forme : heure/événement/action à mener/personne responsable

♥ Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique du PCC
- assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
- tient à jour la main courante des événements

♦ Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »

Commune de RESPONSABLE « RELATIONS PUBLIQUES » FICHE 1. 03d PAGE 1/1

*	Titulaire:
*	Suppléant :

♦ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- participe à l'accueil du PCC

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent
- participe, en liaison avec le responsable « population », à l'information des administrés

Fin de la crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	F _{ICHE} 1. 03e
Commune de	FICHE ACTIONS	
	RESPONSABLE « LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P) »	Page 1/1

*	Titulaire:	
*	Suppléant :	

🔖 Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise (fiche 5.01)

rubrique « lieux publics et ERP »

Pendant la crise

 réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées et en informe le coordonnateur des actions communales ou le maire directement

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE EN ANNEXE

- assure l'information des responsables d'établissements
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

Fin de la crise

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de RESPONSABLE « LOGISTIQUE » FICHE 1. 03f PAGE 1/1

*	Titulaire:
.	Suppléant :

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- met en alerte le personnel des services techniques (cf annuaire de crise fiche 5.01)
- alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.) (cf. annuaire de crise fiche 5.01)

♥ Pendant la crise :

- met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'alerte
 voir chapitre « les principales actions à mener »
- met à disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- active et met en œuvre le (s) centre (s) d'accueil et/ou d'hébergement de la commune et envoie du personnel au (x) point (s) de ralliement

A L'AIDE DE LA FICHE JOINTE EN ANNEXE

- organise le transport collectif des personnes
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
- en cas d'évacuation dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil et/ou d'hébergement concerné
- coordonne l'action des bénévoles « spontanés »

♦ Fin de la crise :

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire



Commune de RESPONSABLE « AGRICULTUREINDUSTRIE — ARTISANAT » FICHE 1. 03g PAGE 1/1

*	Titulaire:
*	Suppléant :

♦ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise ci-joint

rubrique « agriculture-industrie-artisanat»

♥ Pendant la crise :

- Assure l'information des agriculteurs artisans entreprises industrielles situés sur le territoire de la commune
- recense:
 - . les personnels présents sur le site
 - . les personnels en mission à l'extérieur du site
 - . pour les élevages : la nature et le nombre d'animaux, les contraintes d'exploitation
 - . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents

A L'AIDE DE LA FICHE JOINTE EN ANNEXE

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Coordonnateur des Actions Communales ou directement au Maire
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

♥ Fin de la crise :

- informe les agriculteurs artisans entreprises industrielles contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	Fісне 1. 03h
Commune de	FICHE ACTIONS	
	RESPONSABLE POPULATION	Page 1/1

*	Titulaire:
*	Suppléant:

♥ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- alerte et informe la population en liaison avec la personne « chargée des relations publiques »

♥ Pendant la crise :

- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant la population (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable) ainsi que la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées en liaison avec le responsable « logistique »
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)
- informe la population en liaison avec la personne « chargée des relations publiques ».

♥ Fin de la crise :

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

2EME PARTIE:

PRINCIPALES ACTIONS A MENER

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	F ICHE 2.01
	ALERTE DE LA POPULATION ORGANISATION	Page 1/4

Matériels à utiliser :

Equipes constituées :

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	Fісне 2. 01a
	CIRCUIT D'ALERTE	Page 2/4
	MÉTHODE RETENUE ET CARTE	•

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	F _{ICHE} 2.01b
	LISTE DES RUES DU CIRCUIT D' ALERTE	Page 3/4

RUES	NOM DES FAMILLES A ALERTER	OBSERVATIONS

Commune de ALERTE DE LA POPULATION EXEMPLE DE MESSAGE A DIFFUSER PAR HAUT-PARLEUR RISQUE INONDATION

FICHE **2.01**c

PAGE 4/4

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Une inondation exceptionnelle est attendue.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 2.02
Commune de	INFORMATION DE LA POPULATION PENDANT LA CRISE	Page 1/1
	Modalités d'organisation	

Lieux dans lesquels la commune met à disposit	ion de l'information sur l'événement :
---	--

Mise en place d'un numéro vert :

Autres moyens et procédures (internet...)

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
Commune de	STRATEGIE	2.03
Commune de		
	D'INTERVENTION	Page 1/1
······································	COMMUNALE	1.192 = 7 =
	EX DU RISQUE INONDATION	

1) Mesures	à mettre	en œuvre	pour une	crue décenr	nale
4.	, iricsui cs	, a metue	CII ŒUVIC	pour une	ci de deceiii	Iaic

2) Mesures à mettre en œuvre pour une crue trentenale

3) Mesures à mettre en œuvre pour une crue centenale

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	Ficне 2.04
	EVACUATION, ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE LA POPULATION	Page 1/1

Détermination des	s points de rassemblement :	
	ode de transport collectif choisi entre les p cueil/hébergement :	oints de rassemblement et le
<u>Détermination du</u>	/des centre (s) d'accueil et/ou d'hébergeme	ent (s) pressenti (s) :
<u>Désignation des p</u>	ersonnels affectées au (x) centre (s) d'accu	eil et/ou d'hébergement :
Procédures pour a	assurer le ravitaillement de personnes héber	gées :
Procédures d'obte	ention des lits et couvertures :	

3^{èME} PARTIE : MOYENS ET RESSOURCES RECENSÉS

	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	Fісне 3. 01
Commune de		3.01
	LISTE DES VEHICULES DETENUS	Page 1/2
	PAR LES SERVICES COMMUNAUX	

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur — lieu de garage

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) Véhicules permettant de relayer une alerte, doté d'un haut-parleur fixé sur le toit ou une galerie

Type de	véhicule	Numéro d'immatriculation	Nom et coordonnées du détenteur – lieu de garage

Commune de	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 3. 01
	LISTE DES MATERIELS DETENUS	Page 2/2
	PAR LES SERVICES COMMUNAUX	

Nature du matériel	Quantité	localisation

	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	F існе 3. 02
Commune de		
	LISTE DES LIEUX D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT	Page 1/3
	(EXHAUSTIVE)	

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration, de couchage)

Commune de	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 3. 02
	LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF	Page 2/3

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers)

Commune de	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 3. 02
	ALIMENTATION	Page 3/3
	(EAU, NOURRITURE)	

NATURE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers)

Commune de	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	Fісне 3. 03
------------	---------------------------	----------------

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

Commune de	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	F _{ICHE} 3. 03а
	LISTE DES PERSONNES	D 4/4
	RESSOURCES ASSOCIATIONS DE SECOURISME	Page 1/1

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières

Commune de	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	F _{ICHE} 3. 03b
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES	Page 1/1
	ASSOCIATIONS DIVERSES	

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières

Commune de	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	F _{ICHE} 3. 03с
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES	PAGE 1/1
	ENTREPRISES, ARTISANS ET AGRICULTEURS	

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
			•

Commune de	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	F _{ICHE} 3. 03d
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES	Page 1/1
	AUTRES PERSONNES	

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières

4^{èME} PARTIE:

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE

Commune de	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	Fісне 4. 01
------------	--	----------------

PRESENTATION

Commune de	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	F _{ICHE} 4. 01а
	PRESENTATION CONTEXTE GENERAL	Page 1/1

Commune de	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	F _{ICHE} 4. 01b
	PRESENTATION IDENTIFICATION DES RISQUES	Page 1/1

Commune de	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	F _{ICHE} 4. 01с
	CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES	Page 1/1

Commune de	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	F _{ICHE} 4. 01d
	CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ROUTES, VOIES, CHEMINS COMMUNAUX	Page 1/1

	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	F _{ICHE} 4. 01е
Commune de	CARTOGRAPHIE	
	LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT, POINT(S) DE	Page 1/1
	RASSEMBLEMENT ET CENTRES D'ACCUEIL	
	ET/OU D'HEBERGEMENT	

Commune de	Г існе
	4. 02

INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION

Commune de	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION	F _{ICHE} 4. 02а
······································	POPULATION PERMANENTE	Page 1/1

- **Nombre d'habitants permanents**
- **Répartition de la population sur le territoire de la commune**
 - les hameaux
 - les quartiers
- 🤟 Populations identifiées « à risques »

TOTAL personnes « à risques » :

- Lieux d'accueil d'enfants et d'adolescents (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)
 - nombre de crèches :
 - nombre de garderies :
 - nombre d'écoles maternelles :
 - nombre d'écoles primaires :
 - nombre de collèges, lycées et universités :

TOTAL enfants:

Commune de INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION FICHE 4. 02b

Résidents secondaires

nombre de résidences secondaires : (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

Activités touristiques

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- nombre d'hôtels :
- nombre de campings :
- nombre de gîtes :

Manifestations et événements divers

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur

Date	de	mise	à	jour	:.		 /.	 	/.			
				J		•		 		•	• •	

Commune de	FICHE
	4. 03

INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS

Commune de	INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS	F _{ICHE} 4. 03а
	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU	Page 1/1
	PUBLIC	

Commune de	INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS	FICHE 4. 03b
	ENTREPRISES INDUSTRIELLES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	Page 1/1

	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	FICHE
Commune de		4. 04
	ORGANIGRAMME DE LA	
	MUNICIPALITE	Page 1/1

5^{èME} PARTIE : ANNUAIRE DE CRISE

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 5.01
	ANNUAIRE DE CRISE	Page 1/4

AUTORITES

/ (O O (L E			
Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture de la Drôme	04.75.79.28.00	04.75.42.87.55	Permanence 24 h/24 Demander le sous-préfet de permanence

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Localisation	Téléphone	Fax	Observations

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie :

Nom	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions

Date	de	mise	à	iour			/	/	
Daic	uc	HIISC	а	loui		/	٠.	 ٠.	

PERSON	PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE									
Nom	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions					

PERSON	PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE									
Nom	Prénom	Tél. bureau		Tél. portable	Fonctions					

GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPÉRATEURS DE SERVICE PUBLIC

Société	Nom du responsable	Fonction	Téléphone	Fax	Observations
France Télécom					
EDF					
GDF					
CGE					

Date	de	mise	à	iour			/	/	
Daic	uc	HIISC	а	loui		/	٠.	 ٠.	

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
Commune de		5.01
	ANNUAIRE DE CRISE	Page 2/4
	LIEUX PUBLICS ET ERP	_

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS et ADOLESCENTS

				10 00 71001				
Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable			
GARDERIES								
CRECHES								
ECOLES PRIMAIRES	5							
ECOLES MATERNEL	LES							
COLLEGE-LYCEE-UN	COLLEGE-LYCEE-UNIVERSITE							

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS

Etablissamant	Identité du	1	Observations			
Etablissement	responsable	Professionnel	Domicile	Portable	Observations	
Eglise						
La Poste						

ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Etablissement	Identité du	To	éléphone		Observations
Etablissellielit	responsable	Professionnel	Domicile	Portable	Observations
Hôpital					
Maison de					
retraite					
Centres					
médicaux					

-	1		•				,		,	
I late	de	mise	Ò	1011r	٠		,		/	
Daw	uc	HHSC	а	ioui		/		/	٠	

LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Etablissement	Identité du	Téléphone			Observations	
Etablissement	responsable	Professionnel	Domicile	Portable	Observations	
Salle polyvalente						
Stade						
Campings						
Piscine					Horaires d'ouverture	
Associations						

CENTRES COMMERCIAUX et COMMERCES

Etablissement	Identité du	entité du Téléphone			Observations
Etablissement	responsable	Professionnel	Domicile	Portable	Observations
					Horaires d'ouverture
					Horaires d'ouverture
					Horaires d'ouverture
					Horaires d'ouverture

AUTRES ERP

Etablissement	Identité du	1	Téléphone		Observations
Etablissement	responsable	Professionnel	Domicile	Portable	Observations
					Horaires d'ouverture
					Horaires d'ouverture
					Horaires d'ouverture
					Horaires d'ouverture
					Horaires d'ouverture
					Horaires d'ouverture
					Horaires d'ouverture

ASSOCIATIONS

	Nom et Nom et		Jours / Horaires de réunion							
Nom		coordonnées des lieux occupés	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.	Dim.	Observations

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT (communaux et extra-communaux)

Etablissement	Identité du	1	Téléphone		
Etablissement	responsable	Professionnel	Domicile	Portable	Observations

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
		5.01

ANNUAIRE DE CRISE	Page 3/4
 POPULATIONS A RISQUES	

PERSONNES ISOLEES

	PLKSONNLS ISOLLLS						
Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations			
			_				

PERSONNES HANDICAPEES (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite)

Prénom	Adresse	Téléphone	Observations		

PERSONNES DEPOURVUES DE MOYENS DE LOCOMOTION

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations

PERSONNES SOUS SURVEILLANCE MEDICALE OU BENEFICIANT DE SOINS REGULIERS

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

LISTE DES RESIDENCES SECONDAIRES

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
		5.01

 ANNUAIRE DE CRISE	Page 4/4

ENTREPRISES INDUSTRIELLES – ARTISANS - AGRICULTEURS

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
		Tél :	•	Filaire :
		Fax:		Portable :
		Tél :		Filaire:
		Fax:		Portable :
		Tél :		Filaire :
		_		D
		Fax:		Portable :
		Tél :		Filaire :
		Fax :		Portable :
		Tél :		Filaire :
		101.		Tildire .
		Fax :		Portable :
		Tél :		Filaire :
		Fax:		Portable :
		Tél:		Filaire :
		Fax:		Portable :
		Tél :		Filaire :
		Fax:		Portable :
		Tél :		Filaire :
		Fav		Dortable I
		Fax : Tél :		Portable : Filaire :
		161:		Flidite:
		Fax:		Portable :
		Tél :		Filaire :
				i nanc i
		Fax :		Portable :
		Tél :		Filaire :
		Fax:		Portable :

ANNEXES

Arrêté municipal de réquisition

à compléter



	Liberte • Egante • Fraterinte	
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Commune de :		

Le Maire
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, et notamment son article 28 ;
- Vu le Code Pénal, article R 642.1 ;
Considérant ¹
survenu ce jour à
•
ARRÊTE
Article 1er:
Il est prescrit à M Demeurant à
² d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de pour effectuer la mission qui lui sera confiée
² de mettre sans délai à la disposition du maire le matériel suivant ³
² et de le mettre en place à ⁴
Article 2:
Le Commissaire de Police ou le Chef de Brigade de Gendarmerie² est chargé de l'exécution du présent arrêté. Fait à

LE MAIRE,

Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc.
 Rayer la mention inutile.
 Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériels ou travaux nécessaires.
 Indiquer le lieu précis.

Questionnaires

« lieux accueillant du public »

à compléter le jour de l'événement

Commune de	RESPONSA
	QUESTION

SPONSABLE LII	EUX PUBLICS
ET E.R	Р

PAGE 1/7

NAIRE « CAMPINGS » DATE: **HEURE:** 1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) : 2) Prénom et nom de la personne contactée : 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : P Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :) 4) Combien de personnes sont présentes? 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ? 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes? 7) Combien y a-t-il d'enfants? F Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.

	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS	
Commune de	ET E.R.P	
	QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »	Page 2/7
DATE :	HEURE :	
1) Identification du li	eu public (horaires d'ouverture à préciser) :	
2) Prénom et nom de la personne contactée :		
3) Numéro de téléph	one à joindre au sein de l'établissement si besoin :	

P Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne

☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur

Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants

qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.

(si possible : identité de la personne désignée :

.....)

4) Combien de personnes sont présentes?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes?

7) Combien y a-t-il d'enfants?

(par classe pour les écoles...)

Commune de	

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P

PAGE 3/7

QUESTIONNAIRE « CENTRES COMMERCIAUX »

DATE:	HEURE:	
1) Identification du lie	eu public (horaires d'ouverture à préciser) :	
2) Prénom et nom de	la personne contactée :	
3) Numéro de télépho	one à joindre au sein de l'établissement si besoin :	
Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :		
4) Combien de persor	nnes sont présentes ?	
5) Combien de persor	nnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
6) Combien y a-t-il de	e femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'	enfants ?	
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.		

Commune de	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »	Page 4/7
DATE :	HEURE :	
1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :		
2) Prénom et nom de la personne contactée :		
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :		
Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)		
4) Combien de personnes sont présentes ?		

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes?

7) Combien y a-t-il d'enfants?

Commune de	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P		
	QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS	Page 5/7	
	INSTITUTIONNELS »		
DATE:	HEURE :		
1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :			
2) Prénom et nom de la personne contactée :			
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :			
Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)			

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « PISCINES »	PAGE 6/7	
DATE:	HEURE :		
1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser):			
2) Prénom et nom de la personne contactée :			

P Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :

.....)

- 4) Combien de personnes sont présentes?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

- 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants?
- F Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air.

Demander au personnel de la piscine :

- de faire sortir de l'eau les personnes qui s'y trouvent
- de faire rhabiller les personnes
- de regrouper les personnes dans un endroit suffisamment grand pour les accueillir sans sortir des bâtiments

Commune de	RESPONSABLE LIEUX
	ET E.R.P

Page 7/7

PUBLICS

	QUESTIONNAIRE WAUTRES ERP (RESTAURANT)			
DATE:	HEURE :			
1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :				
2) Prénom et nom de la personne contactée :				
3) Numéro de télépho	one à joindre au sein de l'établissement si besoin :			
Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)				
	ŕ			
4) Combien de person	nnes sont présentes ?			
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?				
6) Combian v a t il de femmes enseintes ?				
6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?				
7) Combien y a-t-il d'enfants ?				
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de				
couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.				

FICHE

« ACCUEIL DES POPULATIONS

AU CENTRE D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT »

à compléter le jour de l'événement

			OBSERVATIONS		En cas de départ du centre,
DATE/ HEURE	NOM-PRENOM	ADRESSE	SANTE	AUTRES	En cas de départ du centre, coordonnées où la personne peut être jointe
					Adresse :
					tél. :
					Adresse :
					tél. :
					Adresse :
					tél. :
					Adresse :
					tél. :
					Adresse:
					tél. :
					Adresse :
					tél. :
					Adresse :
					tél. :
					Adresse:
					tél. :
					Adresse:
					tél. :

QUESTIONNAIRE

« ARTISANS-AGRICULTEURS-

ENTREPRISES INDUSTRIELLES »

à compléter le jour de l'événement

	RESPONSABLE ECONOMIE	
Commune de	QUESTIONNAIRE	_
	« ARTISANS - AGRICULTEURS –	
	ENTREPRISES INDUSTRIELLES »	

PAGE **1/1**

DATE:	HEURE :				
1) Identification de l'éta	ablissement :				
2) Domaine d'activité :	2) Domaine d'activité :				
3) Prénom et nom de la	3) Prénom et nom de la personne contactée :				
4) Numéro de téléphon	4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :				
l'écoute de la radio e	Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)				
5) Combien de personn	nes sont présentes dans les locaux ?				
6) Combien de personn	nes ont des difficultés pour se déplacer ?				
7) Combien y a-t-il de f	7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?				
8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge					
9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?					
10) Y a t-il des contrain fabrication ne pouvant	ntes particulières liés au fonctionnement de l'activité (élevage, p être interrompu) ?	process de			
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.					